

# SUJET : « L’Autorité Intergouvernementale Pour Le Développement (IGAD) Et La Résolution De La Crise Au Soudan Du Sud »

Muhindo Kalyoto<sup>1</sup>, Butembo (Udgb)<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Daniel, Assistant au Département des Relations Internationales , Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Administratives de l’Université Divina Gloria de

<sup>2</sup>Nord-Kivu et Doctorant en Relations Internationales à l’Université de Lubumbashi/ Haut-Katanga en République Démocratique du Congo.

## Résumé

Le Soudan du Sud a accédé à la souveraineté internationale le 9 juillet 2011. Deux ans et demi plus tard, ce jeune Etat de la planète a été confronté à une crise généralisée due à un conflit de leadership entre le président Salva Kiir et son vice-président Riek Machar. Dès le début de cette crise en décembre 2013, plusieurs initiatives de résolution ont été mises en place par divers acteurs. Elles sont tant internes qu’externes. Parmi les initiatives des acteurs externes, nous citons le processus de paix initié par l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) soutenu par l’Union africaine (UA) et l’Organisation des Nations unies (ONU). Cet article constitue une analyse critique de la contribution de l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à la résolution de la crise qui prévaut dans ce pays.

**Motsclés:** Crise, résolution de la crise, contribution, Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et Soudan du Sud.

## Abstract

South Sudan gained international sovereignty on July 9, 2011. Two and half years later, this young nation faced a widespread crisis due to a leadership conflict between President Salva Kiir and his Vice President Riek Machar. Since the beginning of this crisis in December 2013, several resolution initiatives have been implemented by various actors, both internal and external. Among the initiatives of external actors, we cite the peace process initiated by the Intergovernmental Authority on Development (IGAD), supported by the African Union (AU) and the United Nations (UN). This article provides a critical analysis of contribution of the Intergovernmental Authority on Development (IGAD) to resolving the crisis in this country.

**Keywords:** Crisis, crisis resolution, contribution, Intergovernmental Authority on Development (IGAD) and South Sudan.

## Introduction

La question de la guerre et de la paix est l’un des thèmes fondamentaux de la discipline des Relations

Internationales<sup>1</sup>. Cet article part du constat selon lequel le Soudan du Sud, plus jeune Etat de la planète, est confronté à une crise généralisée deux ans et demi après son accession à la souveraineté internationale le 9 juillet 2011<sup>2</sup>. Cette crise est une conséquence d'un conflit de leadership entre le Président Salva Kiir et son Vice-Président Riek Marchar. Dès le début de cette crise en décembre 2013, plusieurs initiatives de résolution ont été mises en place par divers acteurs. Elles sont tant internes qu'externes. Parmi les initiatives des acteurs externes, nous citons le processus de paix initié par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) soutenu par l'Union Africaine (UA) et l'Organisation des Nations Unies (ONU). Cet article constitue une analyse critique de la contribution de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à la résolution de la crise qui prévaut dans ce pays. Dans cette optique, il évalue l'impact des stratégies mise en place par l'IGAD dans la résolution de la crise au Soudan du Sud. Pour y arriver, cet article clarifie dans un premier temps le cadre théorique et méthodologique (1). Ensuite, il examine les différentes initiatives de résolution de la crise au Soudan du Sud (2). Enfin, il dégage l'apport de l'IGAD à la résolution de la crise (4) à partir de l'analyse du processus de paix initié par l'IGAD (3).

### 1. Cadre théorique et méthodologique

Le choix d'une méthode est fonction du choix d'une approche théorique. La raison en est qu'« il est indispensable que le chercheur connaisse les courants théoriques dominants dans sa discipline et les disciplines connexes, car il devra se positionner par rapport à ces courants »<sup>3</sup>. Cet article a pour objet l'analyse du rôle de l'IGAD dans la résolution de la crise au Soudan du Sud. Cet objet d'étude se situe dans la thématique générale du rôle des Organisations Internationales dans la résolution des conflits. En effet, sans revenir sur les divergentes visions des courants théoriques en Relations internationales (le réalisme, le libéralisme, constructivisme) sur la nature et le rôle des organisations internationales dans la résolution des conflits, le *paradigme institutionnaliste néolibéral* est pertinent pour traiter le problème posé par la question de recherche.

Dans cette optique, les institutionnalistes néolibéraux postulent que les institutions servent à résoudre les coûts de transaction associés à la négociation, la mise en œuvre et le contrôle d'accords internationaux<sup>4</sup>. En effet, *les institutions internationales* mises en place par les Etats constituent la principale source de coopération et de paix au sein de la société internationale et un instrument de mitigation de l'anarchie car elles impliquent de mécanismes de coordination et des procédures de négociation qui raffermissent des rapports diplomatiques, à savoir les *régimes internationaux*. Il convient souligner que ces régimes internationaux favorisent l'arbitrage des conflits et la recherche de compromis reflétant l'intérêt général des Etats<sup>5</sup>. C'est sur ce postulat ontologique que repose l'analyse de la contribution de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) dans la résolution de la crise au Soudan du Sud. Cette théorie *de régimes internationaux* nous a fourni une meilleure lecture de l'objet sous examen. Cette précision du contour théorique de l'objet d'étude permet de bien définir son cadre méthodologique.

<sup>1</sup> BATTISTELLA Dario, *Théories des Relations Internationales*, Paris, 6<sup>ème</sup> éd., Presses de Sciences Po, 2019, p.559.

<sup>2</sup> GIRAUDEAU Géraldine, « La naissance du Soudan du Sud : la paix impossible ? », In *Annuaire français de droit international*, volume 58, 2012, p. 62.

<sup>3</sup> CABANIS André et al, *Méthodologie de la recherche en Droit international, Géopolitique et Relations internationales. Master et Doctorat*, Idea Design, Cluj, 2010, p.11.

<sup>4</sup> ROCHE Jean-Jacques, *Théories des relations internationales*, Paris, 4<sup>e</sup> édition, Montchrestien, 2001, p.112.

<sup>5</sup>DIANE Ethier, *Introduction aux Relations Internationales*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, p.52.

Compris au sens restreint, le terme « méthode » désigne un ensemble des dispositifs spécifiques de recueil (collecte) ou d'analyse des informations destinées à tester les hypothèses de recherche<sup>6</sup>. S'agissant essentiellement d'une *étude qualitative*<sup>7</sup>, nous l'avons réalisée dans une démarche *hypothético-déductive*<sup>8</sup> c'est-à-dire à partir d'un cadre théorique et des hypothèses préalablement élaborées, on procède à la collecte et analyse les données. En effet, la *méthode documentaire*<sup>9</sup>, dans le respect de ses différents principes, nous a facilité la collecte des données nécessaires à la présente étude à travers la consultation des divers documents tant virtuels qu'imprimés. Une fois collectées, ces données ont été interprétées par la méthode *d'analyse des contenus*<sup>10</sup> et ce, à la lumière du paradigme institutionnaliste néolibéral. A partir d'une combinaison des différents outils méthodologiques et théoriques, nous avons réalisé le présent article.

## 2. Les initiatives de la résolution de la crise au Soudan du Sud.

À ce niveau, il est question d'examiner les acteurs impliqués dans la résolution de la crise au Soudan du Sud et leur apport au processus de paix qui s'y rattache. En effet, les tentatives de résolution de la crise au Soudan du Sud ont vu l'implication de nombreux acteurs internationaux, y compris les pays voisins, à savoir le Soudan, l'Ouganda, l'Éthiopie et le Kenya, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union africaine (UA), la Troïka (États-Unis, Royaume-Uni et Norvège), ainsi que l'UE, la Chine et l'ONU. Ces initiatives descendantes dirigées de l'extérieur (l'IGAD, la Troïka et l'UA) menant les efforts de paix au Soudan du Sud sont marquées par un engagement insuffisant des élites politiques sud-soudanaises et une déconnexion entre ces élites et la quête de justice des citoyens ordinaires. Dans cette optique, les négociations de paix se limitent aux principaux dirigeants politiques et sont très éloignées des victimes et des communautés qui ont supporté le poids de la guerre. C'est cette limite de l'approche des acteurs extérieurs qui a encouragé la mise en place des initiatives locales de la résolution, œuvre essentiellement des Églises et d'autres organisations de la société civile sud-soudanaise. D'où l'intérêt d'analyser les initiatives locales (1), régionales (2) et internationales (3) de la résolution de la crise au Soudan du Sud.

### 2.1. Les initiatives locales de la résolution de la crise au Soudan du Sud

Dans le cadre de la résolution de la crise au Soudan du Sud, les Sud-Soudanais essayent d'organiser des pourparlers et des négociations de paix. Dans cette logique, des initiatives locales indépendantes et collectives ont été mises en place. A titre illustratif, en avril 2014, des groupes religieux et des organisations de la société civile se sont réunis pour donner naissance au National Platform for Peace and Reconciliation (Plateforme Nationale pour la Paix et la Réconciliation, NPPR), un organe indépendant dont l'objectif est « de former une plateforme unifiée pour promouvoir la paix et la réconciliation au Soudan du Sud »<sup>11</sup>. Depuis sa création, l'organisation a essayé de prendre contact avec les principales parties prenantes au processus de médiation, notamment le gouvernement, l'opposition et l'équipe de

<sup>6</sup> VAN CAMPENHOUDT Luc, QUIVY Raymond et MARQUET Jacques, *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, Paris, 6<sup>ème</sup> édition, Armand Colin, 2022, p.198.

<sup>7</sup> BAIZ Adam et REVILLARD Anne, *Comment articuler les méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens*, Paris, France stratégie, Décembre 2022, p. 11.

<sup>8</sup> CLAUDE Gaspard, *Méthodes inductives et déductives : définition, méthodologie et exemples*, 24 mars 2021. Disponible en ligne sur <https://www.scribbr.fr/methodologie/methodes-inductives-deductives/> consulté le 13/04/2024.

<sup>9</sup> VAN CAMPENHOUDT Luc, QUIVY Raymond et MARQUET Jacques, *Op. Cit.*, p. 222.

<sup>10</sup> *Ibid.*, pp. 259-260.

<sup>11</sup> THE NEW HUMANITARIAN, *Une alternative aux processus de l'IGAD au Soudan du Sud*, Nairobi, le 23 Juin 2014. Disponible en ligne sur <https://www.thenewhumanitarian.org>, consulté le 28 novembre 2024

l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à Addis-Abeba. Elle a également travaillé avec les médias locaux et a établi une collaboration avec d'autres groupes de la société civile.

Dans cette optique, la plateforme a été établie, étant entendu que « les problèmes auxquels le pays est confronté sont urgents, trop importants et trop complexes pour qu'un seul organisme puisse les résoudre »<sup>12</sup>, a expliqué le révérend Bernard Suwa, secrétaire-général du comité national pour la guérison, la paix et la réconciliation (Committee for National Healing, Peace and Reconciliation, CNHPR), l'une des trois organisations qui se sont unies pour former la NPPR. « Nous nous sommes également rendu compte que les problèmes du Soudan du Sud doivent être résolus par les Sud-Soudanais eux-mêmes »<sup>13</sup>. Les deux autres organisations qui forment la NPPR sont la Commission de paix et de réconciliation du Soudan du Sud (South Sudan Peace and Reconciliation Commission, SSPRC) et le Comité spécialisé pour la paix et la réconciliation (Specialized Committee on Peace and Reconciliation, SCPR) mis sur pied par l'Assemblée nationale législative (parlement du Soudan du Sud). Pour le bon fonctionnement de la plateforme, chaque groupe met ses compétences à la disposition de la plateforme pour promouvoir les efforts nationaux de paix et de réconciliation.

Il convient de souligner également que les églises jouent un rôle important au Soudan du Sud et leur participation à un programme de promotion de la paix est cruciale. Dans cette logique, lors de la guerre civile soudanaise, qui a duré plusieurs décennies, elles ont parfois été les seules institutions stables et, en tant que telles, elles sont légitimes aux yeux de nombreuses personnes, particulièrement dans les régions reculées du pays. Plus récemment, lors de la signature de l'accord de paix du 9 mai 2014, Monsieur Salva Kiir et Monsieur Riek Machar ont initialement refusé de se serrer la main pendant les négociations de paix et c'est l'évêque qui les a faits se mettre côte à côte et se tenir la main durant la prière pour la paix.

De même, lors du lancement de la NPPR, le président Kiir a dit : « étant donné la nature et le comportement des institutions, nous nous rendons compte qu'elles sont capables d'atteindre un large éventail de personnes, pas seulement à DJOUBA mais dans tous les comtés, BOMAS et PAYAMS de notre pays »<sup>14</sup>. La NPPR était alors fondée sur le principe que la crise du Soudan du Sud n'est pas seulement due au conflit entre les deux dirigeants et à ce titre, et conformément à son mandat, elle consultera un large groupe de parties prenantes et de groupes d'intérêt.

Dans cette logique, le principal argument en faveur d'un processus de paix inclusif est d'empêcher qu'un éventuel fauteur de trouble ne sape les efforts des initiatives locales. Ceci implique que la société civile, les femmes et les groupes de jeunes ainsi que les initiatives intercommunautaires soient pris en compte dans le processus de paix pour entendre un large éventail de points de vue. Si, en général, les efforts de paix nationaux prennent mieux en compte les complexités de la crise et ainsi se concentrent davantage sur la recherche de solutions à long terme, il est clair que les négociations sont également orchestrées au niveau régional par l'IGAD et l'UA. D'où la nécessité de présenter brièvement ces initiatives régionales.

## **2.2. Les initiatives régionales de la résolution de la crise au Soudan du sud.**

Au niveau régional, plusieurs initiatives de résolution de la crise au Soudan du Sud ont été prises tant par les Etats que par les Organisations régionales chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

---

<sup>12</sup> THE NEW HUMANITARIAN, *Une alternative aux processus de l'IGAD au Soudan du Sud*, Nairobi, le 23 Juin 2014. Disponible en ligne sur <https://www.thenewhumanitarian.org>, consulté le 28 novembre 2024

<sup>13</sup> *Ibid.*,

<sup>14</sup> *Ibid.*,

### a. Les efforts des Etats africains à la résolution de la crise au Soudan du Sud

Parmi les Etats africains qui se sont impliqués dans la résolution de la crise au Soudan du Sud, nous citons l'Ouganda qui avait déployé ses troupes sur la ligne des fronts dans le cadre d'une résolution militaire à la crise<sup>15</sup>. De même, l'engagement réduit des pays occidentaux dans le processus de paix et l'attrait des acteurs non occidentaux à travers leurs liens politiques et économiques ont créé un espace pour les initiatives des pays non occidentaux et de nouvelles approches de la paix. Les puissances régionales, en particulier le Soudan et l'Ouganda, ont joué un rôle clé dans l'accord de paix du Soudan du Sud de 2018, réussissant à persuader les dirigeants politiques sud-soudanais de faire des concessions lors de négociations de paix cruciales. Leurs efforts consistaient à résoudre la crise de leadership au sein du parti au pouvoir au Soudan du Sud, à savoir le Mouvement de libération du peuple soudanais du Soudan du Sud (MPLS).

Dans cette logique, les pourparlers de paix entre factions rivales du Mouvement de Libération du Peuple soudanais du Soudan du Sud (MPLS) ont inclus des nouveaux acteurs étatiques régionaux à savoir l'Afrique du Sud et la Tanzanie. Ces pourparlers semblent provenir de l'école de « Solutions africaines aux problèmes africains »<sup>16</sup>, dont l'Afrique du Sud est le principal initiateur. Pratiquement, du 15 au 18 octobre 2014, des pourparlers visant à promouvoir la réconciliation des élites du Mouvement Populaire de libération du Soudan (MPLS) ont eu lieu à Arusha (Tanzanie). Ils ont été facilités par le parti Chama Cha Mapinduzi au pouvoir en Tanzanie qui ont abouti à la signature du document-cadre le 20 octobre 2014 par les factions du MPLS en présence du Président Salva Kiir et de Riek Machar. Il convient de signaler que ce document-cadre spécifie que le processus d'Arusha est « séparé et distinct des pourparlers de paix menés sous l'égide de l'IGAD »<sup>17</sup>, mais reconnaît leur renforcement mutuel.

Ensuite, dans le cadre de l'Accord de réunification du Mouvement populaire de libération du Soudan (Accord d'Arusha), le 29 mai 2015<sup>18</sup>, le Président du Kenya, qui est également le rapporteur du processus de paix conduit sous l'égide de l'IGAD, a convoqué à Nairobi une réunion à laquelle ont pris part les anciens détenus, les partis au pouvoir en Afrique du Sud et en Tanzanie, ainsi que les Ministres des affaires étrangères de l'Éthiopie et du Kenya. Cette réunion a débouché sur l'annonce que les processus d'Arusha et de l'IGAD ne faisaient plus qu'un et que les anciens détenus étaient prêts à retourner à Djouba afin de réconcilier les belligérants. Le 1<sup>er</sup> juin 2015<sup>19</sup>, cinq anciens détenus, escortés par le vice-président de l'Afrique du Sud et de l'ANC, le Secrétaire général du parti CCM et les Ministres des affaires étrangères de l'Éthiopie et du Kenya, sont arrivés à Djouba pour une visite de quatre jours. Durant leurs séjours à Djouba, ils se sont entretenus avec le Président Salva Kiir Mayardit et les principaux dirigeants du MPLS au sujet des mesures à prendre pour mettre en œuvre l'Accord d'Arusha et de la complémentarité des processus d'Arusha et de l'IGAD.

### b. Les efforts de paix des organisations régionales au Soudan du Sud

L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) et l'Union Africaine (UA) sont classées parmi les organisations régionales qui se sont beaucoup impliquées dans la résolution de la crise au Soudan

<sup>15</sup> THE NEW HUMANITARIAN, *L'impact de la crise sud-soudanaise dans la région*, NAIROBI 13 Février 2014. Disponible en ligne sur <https://www.thenewhumanitarian.org>, consulté le 23 octobre 2024.

<sup>16</sup> KHAMIS Cosmas, *Les pourparlers de paix du Sud-Soudan : le rôle de l'IGAD*, le 24 mars 2015. Disponible en ligne sur <https://www.peaceinsight.org/fr>, consulté le 24 novembre 2024.

<sup>17</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Soudan du Sud, S/2014/821, 18 novembre 2014, p.1.

<sup>18</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Soudan du Sud (Couvrant la période allant du 14 avril au 19 août 2015), S/2015/655, 21 août 2015, p.2.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p.2.

du Sud. En effet, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), une organisation est-africaine, met tout en œuvre pour convaincre les parties adverses sud-soudanaises d'appliquer les cessez-le-feu et les engagements pris en faveur du processus de paix. L'objectif est de mettre un terme à la crise qui secoue le pays. L'IGAD constitue alors le principal forum de négociation et des pourparlers de paix entre les parties en conflit au Soudan du Sud.

Dans cette même logique, l'Union Africaine (UA) a également joué un rôle important dans la résolution de la crise au Soudan du Sud, en s'efforçant de trouver des solutions pacifiques et de soutenir les efforts de paix et de reconstruction. Bien que les efforts de l'UA ne soient pas toujours couronnés de succès, ils restent essentiels pour la stabilité régionale et le bien-être de la population sud-soudanaise. Pratiquement, le 21 août 2014<sup>20</sup>, après avoir entendu un exposé de Seyoum Mesfin, Président des envoyés spéciaux de l'IGAD, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a publié un communiqué dans lequel il a exhorté les parties à cesser immédiatement les combats et à mener rapidement à bien les négociations tenues sous les auspices de l'IGAD.

De même, en marge du sommet de l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu sa 484<sup>e</sup> séance le 29 janvier 2015 pour examiner le rapport de la Commission d'enquête de l'Union africaine sur le Soudan du Sud qui avait conclu ses travaux en septembre 2014 et soumis à la Présidente de la Commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini-Zuma, en novembre 2014<sup>21</sup>. Dans ce communiqué de la séance, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine avait réitéré son appel à toutes les parties au conflit au Soudan du Sud de renouveler leur engagement vis-à-vis de l'Accord de cessation des hostilités et la poursuite des négociations en vue de l'instauration d'un gouvernement d'union nationale de transition. Le Conseil de paix et de sécurité a également réaffirmé sa volonté résolue d'imposer des sanctions à toutes les parties qui continuent de compromettre l'Accord de cessation des hostilités et d'entraver le processus politique.

Dans cette même logique, le 2 juin 2015<sup>22</sup>, la Présidente de la Commission de l'Union africaine a nommé l'ancien Président du Mali, Alpha Oumar Konaré, au poste de Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud. Cette décision de la Présidente a pour objectif de renforcer la contribution de l'UA aux efforts visant à mettre un terme au conflit qui déchire le Soudan du Sud et aux souffrances indicibles qui en découlent pour les populations civiles<sup>23</sup>. Dès son entrée en fonction, M. Konaré a engagé un va-et-vient diplomatique avec le Président Salva Kiir et l'ancien Vice-Président, Riek Machar, ainsi qu'avec les pays voisins, en particulier le Soudan et l'Ouganda, de manière à favoriser un règlement concerté du conflit<sup>24</sup>.

Comme l'Union Africaine avait appuyé le processus de paix initié par l'IGAD, son rôle dans la résolution de la crise au Soudan du Sud porte essentiellement sur :

- *Médiation et négociation*: L'Union Africaine a été impliquée dans plusieurs processus de médiation et de négociation pour tenter de résoudre le conflit au Soudan du Sud et de prévenir leur aggravation.

<sup>20</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Soudan du Sud (Couvrant la période allant du 14 avril au 19 août 2015), S/2015/655, 21 août 2015, p.2.

<sup>21</sup> UNION AFRICAINE, Rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, 15/06/2015. p.2.

<sup>22</sup> UNION AFRICAINE, Communiqué de presse : Nomination de l'ancien président Alpha Oumar Konaré comme Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du sud, 2 juin 2015.

<sup>23</sup> UNION AFRICAINE, Communiqué de presse : Nomination de l'ancien président Alpha Oumar Konaré comme Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du sud, 2 juin 2015.

<sup>24</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Soudan du Sud (Couvrant la période allant du 14 avril au 19 août 2015), S/2015/655, 21 août 2015, p.2.

Elle a notamment joué un rôle dans l'élaboration et l'application d'accords de paix, comme l'Accord revitalisé sur la résolution du conflit en République du Soudan du Sud. L'Union Africaine a été un acteur clé dans la revitalisation de l'accord de paix de 2015, qui a permis de mettre en place un gouvernement d'union nationale au Soudan du Sud.

- *Soutien politique et diplomatique*: L'Union Africaine a apporté un soutien politique et diplomatique au Soudan du Sud, notamment en s'engageant auprès des pays membres et des partenaires internationaux pour faire entendre les préoccupations du Soudan du Sud.
- *Soutien au maintien de la paix et à la sécurité*: L'Union Africaine a contribué à la mise en place de missions de maintien de la paix, telles que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), pour aider à protéger la population civile et à stabiliser le pays. Son apport à cette mission réside dans la mobilisation de ses Etats membres à fournir des troupes à la mission de maintien de la paix.
- *Aide humanitaire*: L'Union Africaine a également soutenu les efforts humanitaires pour aider la population sud-soudanaise à faire face aux conséquences du conflit et de la crise économique. Dans cette optique, l'Union Africaine a apporté un soutien important à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), en particulier pour renforcer sa capacité à protéger la population civile et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.
- *Construction de la paix*: L'Union Africaine s'engage également dans des efforts de construction de la paix, en soutenant la réconciliation nationale, la justice transitionnelle et le développement économique et social au Soudan du Sud.

En dépit des multiples défis liés essentiellement à la complexité du conflit, à la persistance des violences intercommunautaires, aux problèmes économiques et humanitaires, l'Union Africaine joue un rôle essentiel dans la résolution de la crise au Soudan du Sud. Ses efforts de médiation, de soutien politique et diplomatique, ainsi que son engagement en faveur de la paix et de la sécurité, sont essentiels pour assurer la stabilité du pays et le bien-être de sa population. Sur cette lancée, il convient de préciser que la résolution de la crise au Soudan du Sud nécessite un partenariat étroit entre l'Union Africaine, les Nations Unies, les pays voisins réunis au sein de l'IGAD et les acteurs étatiques et non étatiques. Ceci ouvre la voie à l'analyse des initiatives internationales de la résolution de la crise au Soudan du Sud.

### **2.3. Les initiatives internationales de la résolution de la crise au Soudan du Sud**

Au niveau international, certains Etats et organisations internationales se sont impliqués dans la résolution de la crise au Soudan du Sud. Parmi les puissances mondiales, la Chine, principal partenaire commercial du Soudan du Sud, avec une « relation sans conditions » a trouvé un rôle de pacificateur au Soudan du Sud, un pays qui continue de tester le leadership diplomatique et l'engagement politique de la Chine<sup>25</sup>. Outre la Chine, la Troïka (États-Unis, Royaume-Uni et Norvège), l'Union Européenne et l'Organisation des Nations Unies.

En effet, la Troïka (États-Unis, Royaume-Uni et Norvège) et l'Union européenne jouent un rôle clé dans la résolution de la crise au Soudan du Sud, en soutenant l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) dans ses efforts de médiation et négociations de la paix. Elles appellent à la participation des parties prenantes et à l'organisation rapide d'un forum de dialogue inclusif. L'IGAD, avec le soutien de la Troïka et de l'UE, organise des forums de dialogue et de médiation pour réunir les

<sup>25</sup> HARRIET LOGO Kuyang et MARIANI Bernardo, Fragmentation du rétablissement de la paix au Soudan du Sud : réalité et perception, Université d'Édimbourg, le 07/10/2022. Disponible en ligne sur <https://cnxus.org/fr/resource/fragmentation-of-peacemaking-in-south-sudan-reality-and-perception/>, consulté le 12 Octobre 2024.

parties en conflit et trouver des solutions<sup>26</sup>. Ces efforts de paix ont permis la signature d'un accord de paix en 2018 qui prévoyait un gouvernement d'union nationale, mais des tensions persistent et les élections sont reportées. Dans cette optique, l'UE et la Troïka s'engagent à soutenir la transition démocratique au Soudan du Sud, tout en encourageant les parties soudanaises à œuvrer pour la paix. En résumé, la Troïka et l'Union Européenne sont impliquées dans la résolution de la crise au Soudan du Sud dans le processus de paix initié par l'IGAD en collaboration avec de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations Unies.

Dans cette logique, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, ayant constaté que ce pays faisait toujours face à des menaces de paix et de la sécurité internationales avait décidé par la Résolution 1996 (2011) du 08 juillet 2011 d'y déployer la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)<sup>27</sup> en appui au gouvernement sud-soudanais. C'est à travers cette mission de consolidation de la paix que l'Organisation des Nations Unies a participé à la résolution de la crise au Soudan du Sud.

D'une manière concrète, après l'échec des pourparlers de l'IGAD le 6 mars 2015<sup>28</sup>, les dirigeants et partenaires de l'Autorité ont proposé de relancer le processus de paix en ayant recours à la configuration de l'IGAD-Plus. Celle-ci consiste à élargir la composition de l'équipe de médiation en vue d'y incorporer des acteurs régionaux et internationaux de premier plan afin d'exercer les pressions nécessaires sur les parties sud-soudanaises et de proposer des mesures incitatives pour qu'il soit finalement possible de parvenir à un accord de paix global. L'équipe comprend ainsi les États membres de l'IGAD (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie et Soudan), le Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud (Afrique du Sud, Algérie, Nigéria, Rwanda et Tchad), les États de la Troïka (États-Unis, Norvège et Royaume-Uni), la Chine, l'Union européenne, l'ONU et le Forum des partenaires de l'IGAD<sup>29</sup>. Ce nouveau mécanisme est connu sous le nom de l'IGAD- Plus qui avait poursuivi la facilitation du processus de paix au Soudan du Sud.

Dans cette optique, pour accroître la pression sur le Président Salva Kiir et Riek Machar, l'ex-Premier vice-président sud-soudanais en vue de la signature d'un accord de paix, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté en juillet 2015 une résolution prévoyant des sanctions contre les belligérants au Soudan du Sud<sup>30</sup>. Le texte prévoit notamment le gel des avoirs et l'interdiction de voyager, pendant une période initiale d'un an, contre ceux qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du pays. En effet, si les États-Unis, en leur qualité grand soutien du pays dans son chemin vers l'indépendance, acquise en 2011, ont réussi à faire adopter une résolution au Conseil de sécurité de l'ONU dans ce sens, la Chine qui est présente au Soudan du Sud dans le secteur pétrolier craint, pour sa part, la menace contre-productive à ce stade. Il sied de noter que l'Union africaine et la troïka (États -Unis, Royaume Uni et Norvège) jouent tout aussi un rôle capital dans les pourparlers inter- soudanais pilotés par l'IGAD. Dans cette optique, il apparaît impérieux d'analyser le processus de paix mis en place par les acteurs précités dans la résolution de la crise.

<sup>26</sup> Déclaration conjointe de la Troïka et de l'UE sur le Soudan du Sud, le 20/07/2017. Disponible en ligne sur <https://www.eeas.europa.eu/node/30213-fr>, consulté le 24 Octobre 2024.

<sup>27</sup> Résolution S/RES/1996 (2011) du Conseil de sécurité du 08 juillet 2011.

<sup>28</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Soudan du Sud (Couvrant la période allant du 14 avril au 19 août 2015), S/2015/655, 21 août 2015, p.1.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p.2.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p.3.

### 3. Le processus de paix au Soudan du Sud initié par l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD)

Le processus de paix visant à juguler la crise au Soudan du Sud initié par l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union Africaine a connu plusieurs phases. Dans la pratique, nous les avons résumés à quatre : la phase de consultation, la phase de dialogue et des négociations de paix, la phase de signature de l'accord de règlement du conflit en République du Soudan du Sud et la phase de mise en œuvre de l'accord de paix.

#### 3.1. La phase des consultations politiques

Dans la première phase, entre le 19 et le 21 décembre 2013<sup>31</sup>, une délégation du Conseil des ministres de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), appuyée par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, s'est rendue à Djouba dans l'espoir d'endiguer la crise et de persuader les parties en présence de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Elle a rencontré le Président du Soudan du Sud et les différents acteurs politiques dans le but de se faire une idée exacte de la crise et d'envisager ce qui pouvait être fait pour y remédier. Le 26 décembre 2013, une deuxième délégation de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) menée par le Président kényan, Uhuru Kenyatta, et le Premier Ministre éthiopien, Hailemariam Dessalegn, s'est rendue à Djouba afin de s'entretenir avec le Président du Soudan du Sud, des membres du Gouvernement et les dirigeants du Mouvement populaire de libération du Soudan incarcérés, afin de mieux appréhender les causes profondes du conflit et de discuter de la meilleure façon d'y porter remède<sup>32</sup>. Ces efforts ont débouché sur la tenue, le 27 décembre 2013 à Nairobi, d'un sommet extraordinaire des États membres de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), au cours duquel trois envoyés spéciaux ont été nommés (l'ambassadeur d'Éthiopie Seyoum Mesfin, le général kényan Lazaro Sumbeiywo et le général soudanais Mohamed Ahmed Mustapha al-Dabi) et chargés d'aider le gouvernement et les membres du mouvement/armée populaire de libération du Soudan d'opposition autoproclamé à parvenir à un règlement de la crise n'excluant personne et à engager le dialogue au 31 décembre de la même année.

Par ailleurs, le 4 janvier 2014<sup>33</sup>, après avoir mené des consultations individuelles, des pourparlers indirects et des pourparlers directs, l'IGAD a lancé officiellement, à Addis-Abeba, le processus de négociation entre les parties. Le 23 janvier 2014, après environ 20 jours de pourparlers, le Gouvernement et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan d'opposition ont signé *un accord relatif à la cessation des hostilités et au statut des détenus*, ouvrant ainsi la voie à un dialogue ouvert à tous et à un processus de réconciliation nationale. Les partis politiques d'opposition et des organisations de la société civile ont souligné leur ferme volonté de participer à un dialogue national consacré à la recherche de solutions. Dès lors, on entre dans la deuxième phase du processus de paix de l'IGAD au Soudan du Sud. En attendant, les combats se poursuivent à différents endroits et les deux parties continuent à violer l'accord de cessation des hostilités

#### 3.2. La phase du dialogue politique et de négociations de paix au Soudan du Sud.

Au cours cette deuxième phase du processus de paix au Soudan du Sud, plusieurs sessions des dialogues politiques, des pourparlers, de négociations de la paix et des sommets ont été organisées par les parties prenantes. Cette phase du processus de dialogue politique et de réconciliation nationale a débuté le 10 février 2014 à Addis-Abeba. Au cours de cette phase, les participants sont parvenus à *un accord sur les*

<sup>31</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud, S/2014/158, 6 mars 2014, p.2.

<sup>32</sup> *Ibid.*,

<sup>33</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud, S/2014/158, 6 mars 2014, p.3.

modalités du mécanisme de surveillance et de vérification et ont examiné la question de la poursuite du dialogue national ainsi que plusieurs questions en rapport avec le SPLM. Cette phase du dialogue politique débuté à Addis-Abeba le 11 février 2014 a été ajournée le 3 mars 2014.<sup>34</sup> Dans l'intervalle, les combats se sont poursuivis en plusieurs endroits et les deux parties ont continué d'être en violation de l'accord de cessation des hostilités.

Une nouvelle session du dialogue politique et des négociations s'est ouverte le 28 avril 2014 et a débouché le 5 mai de la même année sur la signature par le Gouvernement et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) d'un accord par lequel les parties se sont à nouveau engagées à respecter l'Accord de cessation des hostilités du 23 janvier 2014 ainsi que ses dispositions relatives à l'acheminement de l'aide humanitaire<sup>35</sup>. Les parties ont également convenu d'observer un « mois de tranquillité », du 7 mai au 7 juin 2014, pour permettre le réapprovisionnement de l'aide humanitaire et les semences, mais cette trêve ne s'est malheureusement pas concrétisée sur le terrain. Le 6 mai 2014, elles ont adopté un programme pour le dialogue politique, prévoyant notamment des discussions sur un cessez-le-feu permanent, sur la gouvernance pendant la transition et les dispositions transitoires ainsi que sur une constitution permanente.

Par conséquent, le 9 mai 2014<sup>36</sup>, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, et l'ancien Vice-Président Riek Machar se sont rencontrés à Addis-Abeba pour la première fois depuis décembre 2013 et ont signé l'Accord de règlement de la crise au Soudan du Sud, par lequel ils se sont engagés à mettre pleinement en œuvre l'Accord de cessation des hostilités et à faciliter la mise en place du Mécanisme de vérification et de surveillance de l'IGAD. Cependant, les pourparlers ont été suspendus le 19 mai 2014 sans qu'un accord ne soit trouvé sur le canevas de modalités de mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités établi par les médiateurs de l'IGAD.

Parallèlement au dialogue politique entre les deux parties, les médiateurs de l'IGAD ont lancé le 5 avril 2014, un Forum de dialogue au sein du Mouvement populaire de libération du Soudan dans le but de régler les querelles à la tête du parti et de créer un environnement propice à la tenue de pourparlers politiques<sup>37</sup>. En effet, pour faire sortir le processus politique de l'impasse, l'IGAD a organisé, les 6 et 7 juin 2014, un colloque qui a réuni les deux parties et quatre autres parties prenantes (partis politiques, responsables du Mouvement populaire de libération du Soudan anciennement détenus, membres de la société civile, chefs d'associations confessionnelles) et a été la première occasion pour les représentants de toutes les forces politiques du Soudan du Sud de discuter des conditions d'une paix durable. C'est dans cette optique que le 10 juin 2014<sup>38</sup>, les chefs d'État de l'IGAD se sont réunis en sommet pour examiner la situation au Soudan du Sud en présence du Président Kiir et Riek Machar.

Par ailleurs, suspendues pendant six semaines, les négociations de paix ont repris le 4 août 2014 à Addis-Abeba<sup>39</sup>. Conformément aux dispositions de l'Accord de règlement de la crise au Soudan du Sud conclu le 9 mai 2014, des négociations se sont tenues sous la forme de tables rondes multipartites. Cependant, le 16 août 2014, le Gouvernement a de nouveau bloqué les pourparlers, décidant de se retirer tant que le Mouvement/Armée de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) n'aurait pas

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>35</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud, S/2014/537, 25 juillet 2014, p.1.

<sup>36</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud, S/2014/537, 25 juillet 2014, p.1.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p.2.

<sup>38</sup> THE NEW HUMANITARIAN, *Une alternative aux processus de l'IGAD au Soudan du Sud*, Nairobi, le 23 Juin 2014. Disponible en ligne sur <https://www.thenewhumanitarian.org>, consulté le 28 novembre 2024.

<sup>39</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud, S/2014/708, 30 septembre 2014, p.1.

signé le tableau récapitulatif concernant la cessation des hostilités. C'est sur fond de stagnation des pourparlers que *le sommet extraordinaire des chefs d'État de l'IGAD* s'est tenu le 25 août 2014 à Addis-Abeba en présence de Salva Kiir, Président du Soudan du Sud, et du chef du M/APLS dans l'opposition, Riek Machar. Le sommet visait trois objectifs : *la signature par les deux parties d'un tableau récapitulatif révisé concernant la cessation des hostilités, l'obtention d'un accord définitif sur la participation de toutes les parties prenantes aux négociations et la proposition d'une solution concernant les modalités de prise de décision pendant les pourparlers et l'obtention d'un accord entre les deux dirigeants concernant le partage du pouvoir au sein d'un gouvernement de transition*. Cependant, aucun de ces objectifs n'a été atteint. D'où la demande de la reprise des discussions dans un nouveau sommet.

De ce fait, le 22 septembre 2014<sup>40</sup>, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a ouvert à Bahir Dar (Éthiopie) la sixième session des pourparlers de paix. A l'issue de ce sommet, les participants se sont mis d'accord sur plusieurs points: *la durée de la période de transition, les mécanismes de prise de décisions au cours de la transition, la structure bicamérale de l'assemblée législative, la taille du gouvernement et le droit pour le nouveau premier ministre qui serait nommé de contester les élections à la fin de la période de transition*. Par contre, le délai de 45 jours fixé dans le protocole issu du Sommet de l'IGAD du 25 août 2014 sur les principes régissant les arrangements transitoires a expiré le 9 octobre 2014 sans qu'il y ait eu accord sur la formation d'un gouvernement de transition d'unité nationale<sup>41</sup>. Ce qui a encore une fois bloqué le processus de paix.

Par conséquent, le sixième Sommet de l'IGAD entièrement consacré à la crise du Soudan du Sud s'est tenu à Addis-Abeba du 6 au 8 novembre 2014 en présence de tous les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, des délégués du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition dirigées par Riek Machar, les dirigeants du MPLS ainsi que des représentants de la société civile, des chefs religieux, le « bloc des femmes » et des personnalités éminentes. Le Sommet a mis l'accent sur la *conclusion d'un accord de partage du pouvoir* entre le Président Salva Kiir et l'ancien Vice-Président Riek Machar<sup>42</sup>. Il a également donné aux belligérants un délai de 15 jours pour consulter leurs mandants sur la structure du gouvernement de transition. Par ailleurs, les résolutions adoptées lors du Sommet font obligation aux parties de mettre fin immédiatement, complètement et sans conditions à toutes les hostilités. Sur cette lancée, le Gouvernement et les délégations du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition ont *signé en date du 9 novembre 2014 le tableau de mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités du 23 janvier 2014*. Cependant, la formule de partage du pouvoir a été la question la plus épineuse de ce processus, ce qui fait appel au lancement d'une nouvelle session des négociations de paix en janvier 2015.

Dans cette optique, du 8 au 19 janvier 2015, un nouveau cycle de dialogue au sein du MPLS s'est déroulé à Arusha (République-Unie de Tanzanie) sous les auspices du Chama Cha Mapinduzi (CCM), parti tanzanien au pouvoir. Le 21 janvier 2015, en présence de dirigeants régionaux, dont les Présidents tanzanien, kényan et ougandais et du Vice-Président sud-africain, le Président Kiir, Rik Machar et Deng Alor Kuol ont signé un accord de réunification de l'APLS<sup>43</sup>. En vertu dudit accord, les parties s'engageaient à respecter l'Accord de cessation des hostilités et à se servir du cadre de dialogue au sein

<sup>40</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud, S/2014/821, 18 novembre 2014, p.1.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p.1

<sup>42</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud, S/2014/821, 18 novembre 2014, p.2.

<sup>43</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud (couvrant la période allant du 18 novembre 2014 au 10 février 2015), S/2015/118, 17 février 2015, p.2.

du MPLS et du processus de médiation de l'IGAD pour conclure un accord de paix ; à réformer et à transformer le MPLS notamment par le biais de la promotion de la tolérance et du pluralisme politique ; et à mettre en œuvre un programme d'union nationale, de paix, de réconciliation, de justice et de responsabilisation.

De même, entre le 28 et le 31 janvier 2015, le Président Kiir et Riek Machar se sont rencontrés à Addis-Abeba pour des négociations directes, portant notamment sur la question du partage du pouvoir. Bien qu'elles n'aient pas abouti à la conclusion d'un accord, les consultations ont conduit les deux dirigeants à signer un document intitulé « *Domaines d'accord sur l'établissement d'un gouvernement d'union nationale de transition en République du Soudan du Sud* »<sup>44</sup>. Le document renouvelle l'engagement des parties vis-à-vis des accords précédemment signés, y compris de l'Accord de cessation des hostilités du 23 janvier 2014 et de son cadre de mise en œuvre et dégage en annexe des domaines d'accord et de désaccord sur la manière d'aller de l'avant. En particulier, le document confirme l'accord conclu par les parties au sujet de l'établissement d'un gouvernement de transition d'ici au 9 juillet 2015 pour une période de 30 mois et du règlement de toutes les questions en suspens, y compris sur le partage du pouvoir, le 5 mars 2015 au plus tard.

La dernière phase des négociations de paix dont la médiation est assurée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a repris à Addis-Abeba le 23 février 2015, à l'issue de l'accord conclu entre le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit et le dirigeant du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), Riek Machar Teny, le 1<sup>er</sup> février 2015.<sup>45</sup> Cet accord vise à établir un gouvernement d'union nationale de transition au 9 juillet 2015 et à régler toutes les questions en suspens, notamment celle qui porte sur la formule d'un partage du pouvoir, le 5 mars 2015<sup>46</sup>.

En effet, l'échéance du 5 mars 2015 prévue pour la conclusion d'un accord de paix a été fixée par les dirigeants de l'IGAD pour permettre à la phase préalable à la transition de commencer le 9 avril 2015, suivie de l'instauration d'un gouvernement de transition le 9 juillet 2015 au plus tard, ce qui coïnciderait avec l'expiration du mandat du gouvernement actuel. Cependant, cette phase de négociations a vu peu de progrès accomplis. Les protagonistes n'ont pas réussi à combler leurs profondes divergences. En conséquence, le 6 mars 2015<sup>47</sup>, la médiation de l'IGAD a annoncé la suspension indéfinie des pourparlers de paix.

### **3.3. La phase de la signature de l'Accord de règlement du Conflit en République du Soudan du Sud**

Après une interruption de quatre mois de négociations de paix conduit par l'IGAD, les Envoyés spéciaux de l'IGAD-Plus se sont réunis à Addis-Abeba, du 21 et 23 juillet 2015, pour examiner l'accord de compromis sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud proposé par l'IGAD<sup>48</sup>. Le 24 juillet 2015, les envoyés spéciaux de l'IGAD ont remis la proposition d'accord de compromis aux parties sud-soudanaises à savoir, le Gouvernement, le M/APLS dans l'opposition et les anciens détenus, en prévision de la reprise des négociations de l'IGAD le 6 août 2015 à Addis-Abeba. C'est dans cette même

<sup>44</sup> *Ibid.*, p.3

<sup>45</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud (couvrant la période allant du 11 février au 13 avril 2015), S/2015/296, 29 avril 2015, p.1.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p.1.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p.2.

<sup>48</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud (Couvrant la période allant du 14 avril au 19 août 2015), S/2015/655, 21 août 2015, p.3.

logique que le 10 août 2015<sup>49</sup>, le Premier Ministre de l'Éthiopie, le Président du Kenya et le Ministre des affaires étrangères du Soudan se sont réunis à Entebbe à l'invitation du Président de l'Ouganda, Yoweri Kaguta Museveni, pour s'entretenir du processus de paix. Au cours de cette rencontre, ils sont convenus d'aider les parties à parvenir à un accord de paix. Ils ont également décidé de rencontrer ensemble les deux principaux intéressés, le Président Kiir et Riek Machar, à Addis-Abeba le 15 août 2015, afin de régler les questions en suspens avant le sommet de l'IGAD-Plus programmé le 17 août 2015. Le 16 août 2015, alors qu'il avait annoncé qu'il ne participerait pas au sommet, le Président Kiir est arrivé à Addis-Abeba.

A l'issue de consultations et des négociations de paix prolongées entre les parties et les dirigeants de l'Éthiopie, du Kenya, du Soudan et de l'Ouganda, le M/APLS dans l'opposition et les anciens détenus ont signé l'accord de paix le 17 août 2015<sup>50</sup>. À la suite de la signature à Addis-Abeba le 17 août 2015 de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud par les chefs du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) et les anciens détenus, les partenaires internationaux et régionaux ont redoublé d'efforts pour persuader le Président Salva Kiir de signer l'accord de paix dans le délai de 15 jours accordé pour des consultations supplémentaires. Lors d'une cérémonie à Djouba le 26 août 2015<sup>51</sup>, le Président a signé l'accord en présence de responsables régionaux et d'autres représentants de la communauté internationale. Il convient de souligner que les membres du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, de l'IGAD-Plus, dont la Troïka, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies ont également signé en qualité de témoins le 18 août 2015. L'accord de paix a été ratifié à l'unanimité par l'Assemblée législative nationale et a été adopté par le Conseil national de libération du M/APLS dans l'opposition le 10 septembre 2015. C'est cet accord qui avait mis théoriquement fin à la crise sud-soudanaise car quelques mois après la violence a repris au pays.

De ce qui précède, il convient de retenir que la crise sud-soudanaise qui a débutée en décembre 2013 s'est accompagné des plusieurs initiatives de paix visant à la juguler. Le plus important de ces initiatives de résolution est le processus de paix initiée par l'IGAD avec le soutien de l'ONU et de l'UA. Ce long processus de paix a permis la signature des différents accords de paix entre les parties en conflit au Soudan du sud. Pendant cette même période de la guerre au Soudan du Sud, plusieurs accords de cessez-le-feu ont été signés entre le gouvernement et l'armée rebelle, mais ils ont à chaque fois été vite rompus.

Dans cette optique, en juillet 2015, sous la pression des États-Unis qui ont parrainé l'indépendance du Soudan du Sud, les dirigeants de l'Afrique de l'Est (IGAD) se réunissent à Addis-Abeba et obligent les deux frères ennemis de Juba à négocier. Le président Salva Kiir signe le 26 août 2015, à la suite de la signature à Addis-Abeba le 17 août 2015 de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud par Reik Machar et les autres parties de l'opposition, un accord de paix<sup>52</sup> prévoyant le retour du leader rebelle dans la capitale et le retrait des forces étrangères, notamment de l'armée ougandaise qui combat depuis deux ans aux côtés des troupes gouvernementales sud-soudanaises.

Toutefois, suite à la reprise des affrontements entre les parties en janvier 2018, un nouveau processus de paix a été lancé à l'initiative de l'IGAD avec l'appui de l'ONU et de l'UA comme pour le précédent

<sup>49</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud (Couvrant la période allant du 14 avril au 19 août 2015), S/2015/655, 21 août 2015, p.2.

<sup>50</sup> Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud (Couvrant la période allant du 20 août au 9 novembre 2015), S/2015/902, 23 novembre 2015, p.1.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p.3.

<sup>52</sup> ABDELKERIM Ousmane, « L'Accord sur la résolution du conflit dans la République du Sud Soudan de 2015 » in *Paix et sécurité européenne et internationale*, N° 4, 2016, p. 2.

processus. En effet, après de nombreux combats, en septembre 2018, le président Salva Kiir a fini par signer un accord de paix avec le principal chef rebelle, Riek Machar, qui a officiellement mis fin à une guerre civile de cinq ans et a permis à Machar de devenir premier vice-président, sans que cela ne mette toutefois fin au conflit<sup>53</sup>. *L'Accord revitalisé sur la résolution du conflit en République du Soudan du Sud (R-ARCSS)* a été finalisé en septembre 2018 et a marqué une tentative d'apaiser le conflit violent au Soudan du Sud et a inauguré une « période de transition » qui mènerait à des élections en 2024 (ce délai a récemment été prolongé de deux ans). Comme pour les précédents accords de paix, cet accord a permis à son tour, de mettre temporairement fin à la crise. D'où l'intérêt de s'interroger sur sa mise œuvre.

### **3.4. La phase de la mise en œuvre de l'Accord : la transition politique**

Sans prétendre démontrer les réalisations concrètes dans la mise en œuvre effective de l'Accord sur le règlement du conflit au Soudan du Sud, ce paragraphe analyse d'une manière théorique les possibilités pour cet accord de résoudre la crise chronique qui a débuté en décembre 2013. En effet, lorsqu'on observe *l'Accord sur le Règlement du Conflit en République du Soudan du Sud (R-ARCSS) du 12 septembre 2018*, on se rend compte qu'il établit une structure administrative de partage de pouvoir, érige des conditions de sécurité pour la période de transition, fournit des structures pour l'administration de la justice et pour la lutte contre la corruption. Il établit également des paramètres constitutionnels dans le but de consolider la paix et l'État et pour soutenir la construction nationale, le tout pour transformer la République du Soudan du Sud d'un État post-conflit en un État démocratique et stable. Les aspects politiques de l'Accord ne misent pas sur une démocratie participative, mais sur des pactes entre élites qui, on espère, découvriront par elles-mêmes le sens d'un destin national commun<sup>54</sup>. Toutefois, sans revenir sur l'ensemble de son contenu tel que présenté ci-haut, examinons brièvement quelques éléments importants.

A titre illustratif, le Chapitre I de l'accord établit les arrangements pour le partage du pouvoir entre la rébellion et le gouvernement dans le cadre d'un gouvernement de Transition pouvant conduire à l'élection. La question est de savoir si le partage du pouvoir tel que suggéré par l'Accord conduit à promouvoir la stabilité de la RSS. C'est une question importante car le partage du pouvoir dans une situation post-conflit est un sujet à controverse. Les chercheurs ont souligné les failles du partage du pouvoir issu de pactes entre les élites, qui entravent la véritable réconciliation intergroupe<sup>55</sup>. Des recherches récentes soutiennent que le partage du pouvoir sous n'importe quel prétexte-même s'il est fondé sur la modération des tensions entre les groupes est au mieux inefficace et que, au pire, il exacerbe et perpétue même le conflit<sup>56</sup>. Dans cette optique, rassembler à la tête du pays des chefs rebelles dans un gouvernement d'union nationale et proposer par la suite organiser les élections, sans évaluer les causes profondes de la crise, ne permet pas de mettre fin à la crise. Au contraire, il maintient et perpétue la crise car le partage de pouvoir se fait sans associer toutes les parties prenantes qui sont souvent exclus du processus politique comme la société civile. Sur cette lancée, Curtis explique que les opposants à ce procédé soutiennent que ce dernier promeut l'usage de la violence dans la mesure où ceux qui sont appelés à la table de négociation sont souvent ceux qui ont fait usage des armes et de la violence pour se faire entendre<sup>57</sup>. Le partage de pouvoir est également critiqué

<sup>53</sup> RODRIGUEZ GOMEZ Alfredo, *Soudan et Soudan du Sud : contexte historique des conflits actuel*, 11 Décembre 2023. Disponible en ligne sur <https://theconversation.com>, consulté le 28 novembre 2024.

<sup>54</sup> ABDELKERIM Ousmane, *Art. Cit.*, p.1.

<sup>55</sup> HOROWITZ Donald, *Ethic Groups in Conflict*, Berkeley, University of California Press, 1985.

<sup>56</sup> ROEDER Philip et ROTHCHILD Donald, *Sustainable Peace: Power and Democracy*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 2005.

<sup>57</sup> DEVON Curtis, « The international peace building paradox: Power governance and post-conflict governance in Burundi » in *African Affairs*, Vol.112, n°446, 2013, p.91.

car il y a risque de cristallisation des différences ethniques susceptible de rendre le processus démocratique beaucoup plus difficile. Effectivement, la population étant exclue du processus politique, du moins jusqu'à la fin de la transition, se sent frustrée et obligée de suivre le diktat de personnes qui sans l'accord de paix, auraient été jugées et arrêtées pour crimes contre l'humanité. Sans oublier également que l'arrêt de l'usage de la force n'est pas garanti malgré l'existence de l'accord de paix. Généralement, dans des environnements où les élites se méfient les unes des autres, il est difficile de les convaincre de désarmer leurs troupes et de mettre en place des réformes pertinents des services de sécurité<sup>58</sup>. Bref, la signature d'un accord de paix prévoyant le partage de pouvoir est une solution à court terme pour la crise. Autrement dit, il met théoriquement fin à la crise sans pour autant la résoudre. C'est le cas de l'Accord revitalisé sur la résolution du conflit en République du Sud Soudan du 12 septembre 2018.

Dans cette optique, les chances de succès et les risques d'échec de l'Accord dépendent de la disposition ou non des pays partenaires à garantir et à soutenir financièrement sa mise en œuvre. Mais l'histoire a démontré son échec avec la reprise des hostilités entre les belligérants et les reports observés dans la mise en œuvre de ses dispositions. A titre illustratif, les élections générales prévues en décembre 2024 conformément à l'Accord revitalisé sur la résolution du conflit en République du Soudan du Sud (R-ARCSS) le 12 septembre 2018<sup>59</sup> ont été repoussés de deux ans c'est-à-dire en décembre 2026, prolongeant ainsi, la phase transitoire de la mise en œuvre de cet Accord de paix. D'où l'intérêt de dégager l'apport de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à la résolution de la crise au Soudan du Sud comme le prévoit cet article.

#### **4. L'apport de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à la résolution de crise au Soudan du Sud.**

De ce qui précède, il convient de préciser que l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), a joué un rôle crucial dans la résolution de la crise au Soudan du Sud. Elle a notamment favorisé la signature de l'Accord sur la résolution du Conflit en République du Soudan du Sud le 12 septembre 2018 et reste activement impliquée dans son application et le soutien au processus de paix<sup>60</sup>. L'analyse du rôle de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) dans la résolution de la crise au Soudan du Sud démontre qu'il a porté sur :

- *La Médiation*: L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) a agi comme médiatrice dans les négociations de paix, facilitant les dialogues entre les différentes parties en conflit.
- *La facilitation de la signature d'un Accord de paix*: L'accord de paix du 12 septembre 2018 a été négocié et signé sous l'égide de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) avec la participation des États membres de l'organisation et d'autres partenaires régionaux et internationaux.
- *Le Soutien à la mise en œuvre de l'Accord de paix* : L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) poursuit son engagement dans la mise en œuvre de l'accord de paix, en fournissant un soutien politique, technique et financier aux efforts de paix.

<sup>58</sup> CHEESMAN Nic, « The international dynamics of power-sharing in Africa » in *Democratization*, Vol.18, n°339, 2011, p.343.

<sup>59</sup> AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT, Revitalized Agreement on the resolution of the conflict in the republic of South Sudan (R-ARCSS), Addis Ababa, Ethiopia, 12 September 2018.

<sup>60</sup> IGAD, Communiqué de presse : L'IGAD réaffirme son engagement à soutenir la mise en œuvre du processus de paix au Sud-Soudan, Djibouti, vendredi 28 novembre 2024. Disponible en ligne sur <https://igad.int>, consulté le 12 avril 2025.

- *La coordination du processus de paix au Soudan du Sud* : L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) coordonne les efforts des différents acteurs pour la paix au Soudan du Sud, en favorisant une approche globale et inclusive.
- *Le dialogue politique*: L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) encourage le dialogue entre les différentes parties prenantes, y compris les leaders politiques, les organisations de la société civile et les communautés locales, pour parvenir à une solution durable.

Dans le cadre de son engagement dans le processus de paix au Soudan du Sud, l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) avait organisé de nombreux sommets et réunions pour discuter de la situation au Soudan du Sud et prendre des décisions en faveur de la paix. Dans cette logique, cette organisation régionale avait lancé diverses initiatives pour soutenir la paix et la stabilité au Soudan du Sud, notamment des programmes de développement et de reconstruction. Pour accomplir cette noble tâche, l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) collabore avec d'autres organisations internationales, régionales et nationales pour renforcer les efforts de paix au Soudan du Sud, et plus particulièrement l'Union Africaine et l'Organisation des Nations Unies. C'est le cas du processus de paix au Soudan du Sud examiné précédemment. Dans cette optique, l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) est souvent citée comme un modèle d'organisation régionale efficace dans la gestion des conflits et la promotion de la paix dans la corne de l'Afrique<sup>61</sup>. Le cas sous examen est une illustration remarquable.

## Conclusion

Cet article se focalise à l'analyse critique de la contribution de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) à la résolution de la crise au Soudan du Sud. Impliqué dans un processus de paix au lendemain du déclenchement de la crise au Soudan du Sud, l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) a facilité la signature le 12 septembre 2018 de l'Accord revitalisé sur le règlement du Conflit en République du Soudan du Sud entre la partie gouvernementale et l'Armée populaire pour la Libération du Soudan dans l'Opposition dirigé par Riek Machar. Cet accord de paix est le fruit d'un long processus de paix allant des consultations politiques aux négociations et dialogues politiques sous la médiation de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) avec l'appui l'Union Africaine(UA) et l'Organisation des Nations Unies(ONU). Dans cette optique, le rôle de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) dans la résolution de la crise au Soudan du Sud s'est résumé par l'initiative et la mise en œuvre du processus de paix ayant abouti à la signature le 12 septembre 2018 de l'Accord revitalisé sur le règlement du Conflit en République du Soudan du Sud. Cet accord a permis de mettre théoriquement fin à la crise car les conflits nés des difficultés liées à sa mise œuvre continue de secoué ce pays jusqu'à ces jours.

## Bibliographie

### A. Documents officiels et rapports des Nations Unies

- Accord Revitalisé sur la Résolution du Conflit en République du Soudan du Sud (R-ARCSS) du 12 septembre 2018.

---

<sup>61</sup> LISIMO ALINGI Augustin et BOLINGA MITIMITI Christelle, « Impact de l'autorité Intergouvernementale pour le Développement sur la Paix dans la Corne de l'Afrique : Etude menée de 1986 à 2014 » in *Revue Congolaise des Sciences & Technologies*, Vol. 01, n° 01, 2022, p. 23.

- AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT, Revitalized Agreement on the resolution of the conflict in the republic of South Sudan (R-ARCSS), Addis Ababa, Ethiopia, 12 September 2018.
- Charte des Nations Unies du 26 juin 1945.
- Comprehensive Peace Agreement Between the Government of the Republic of the Sudan and The Sudan People's Liberation Movement/Sudan People's Liberation Army, 9 janvier 2005.
- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Soudan du Sud (Couvrant la période allant du 14 avril au 19 août 2015), S/2015/655, 21 août 2015.
- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Soudan du Sud, S/2014/821, 18 novembre 2014.
- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Soudan du Sud (Couvrant la période allant du 14 avril au 19 août 2015), S/2015/655, 21 août 2015.
- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Soudan du Sud (Couvrant la période allant du 14 avril au 19 août 2015), S/2015/655, 21 août 2015.
- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud, S/2014/158, 6 mars 2014.
- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud, S/2014/537, 25 juillet 2014.
- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud, S/2014/708, 30 septembre 2014.
- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud, S/2014/821, 18 novembre 2014.
- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud (couvrant la période allant du 18 novembre 2014 au 10 février 2015), S/2015/118, 17 février 2015.
- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud (couvrant la période allant du 11 février au 13 avril 2015), S/2015/296, 29 avril 2015.
- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud (Couvrant la période allant du 14 avril au 19 août 2015), S/2015/655, 21 août 2015.
- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Soudan du Sud (Couvrant la période allant du 20 août au 9 novembre 2015), S/2015/902, 23 novembre 2015.
- Résolution S/RES/1996 (2011) du Conseil de sécurité du 08 juillet 2011.
- UNION AFRICAINE, Communiqué de presse : Nomination de l'ancien président Alpha Oumar Konaré comme Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du sud, 2 juin 2015.
- UNION AFRICAINE, Rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, 15/06/ 2015.

## B. Ouvrages

- BAIZ Adam et REVILLARD Anne, *Comment articuler les méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens*, Paris, France stratégie, Décembre 2022.
- BATTISTELLA Dario, *Théories des Relations Internationales*, Paris, 6<sup>ème</sup> éd., Presses de Sciences Po, 2019.
- CABANIS André et al, *Méthodologie de la recherche en Droit international, Géopolitique et Relations internationales. Master et Doctorat*, Idea Design, Cluj, 2010.

- DIANE Ethier, *Introduction aux Relations Internationales*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010.
- GIBLIN Beatrice, *Les conflits dans le monde. Approche géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2016.
- HOROWITZ Donald, *Ethic Groups in Conflict*, Berkeley, University of California Press, 1985.
- JOHNSON DOUGLAS Hamilton, *The Root Causes of Sudan's Civil Wars: Old Wars and New Wars (Expanded 3rd Edition)*, Boydell & Brewer, Indiana University Press, 2016.
- RAIMBAUND, Michel, *Le Soudan dans tous ses états. L'espace soudanais à l'épreuve du temps*, Paris, Karthala, 2020.
- ROCHE Jean-Jacques, *Théories des relations internationales*, Paris, 4<sup>e</sup> édition, Montchrestien, 2001.
- ROEDER Philip et ROTHCHILD Donald, *Sustainable Peace: Power and Democracy*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 2005.
- VAN CAMPENHOUDT Luc, QUIVY Raymond et MARQUET Jacques, *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, Paris, 6<sup>ème</sup> édition, Armand Colin, 2022.

#### C. Articles des Revues et Journaux

- ABDELKERIM Ousmane, « L'Accord sur la résolution du conflit dans la République du Sud Soudan de 2015 » in *Paix et sécurité européenne et internationale*, N° 4, 2016.
- AGENONGA CHOBER Adolphe, « Soudan du Sud : Nouvel épice centre des menaces régionales ? Diagnostic des dynamismes complexes », in *Note d'analyse politique*, Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix (Thinking Africa), n° 61, janvier 2017.
- CHEESMAN Nic, « The international dynamics of power-sharing in Africa » in *Democratization*, Vol.18, n°339, 2011.
- DEVON Curtis, « The international peace building paradox: Power governance and post-conflict governance in Burundi » in *African Affairs*, Vol.112, n°446, 2013.
- GIRAUDEAU Géraldine, « La naissance du Soudan du Sud : la paix impossible ? », in *Annuaire français de droit international*, volume 58, 2012. Résolution S/RES/1996 (2011) du Conseil de sécurité du 08 juillet 2011.
- KUOL Luka, « Trois trajectoires possibles pour le Soudan du Sud », in *Envisager un Soudan du Sud stable*, Washington, Rapport spécial N°4, Centre d'Etudes stratégiques de l'Afrique, Mai 2018.
- LAGRANGE Marc-André, « Soudan du Sud : de l'État en faillite à l'État chaotique » in *Politique étrangère*, n°2, 2015.
- LAVERGNE Marc, « La division du Soudan, ou l'échec de la paix américaine », in GIBLIN Beatrice, *Les conflits dans le monde. Approche géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2016, pp.221-233.
- LISIMO ALINGI Augustin et BOLINGA MITIMITI Christelle, « Impact de l'autorité Intergouvernementale pour le Développement sur la Paix dans la Corne de l'Afrique : Etude menée de 1986 à 2014 » in *Revue Congolaise des Sciences & Technologies*, Vol. 01, n° 01, 2022.
- YOUNG, Chris, « Le Canada et le Soudan du Sud : reprendre des efforts » in *Revue militaire canadienne*, n°3, Vol.20, 2020.

#### D. Webographie.

- CLAUDE Gaspard, *Méthodes inductives et déductives : définition, méthodologie et exemples*, 24 mars 2021. Disponible en ligne sur <https://www.scribbr.fr/methodologie/methodes-inductives-deductives/> consulté le 13/04/2024.

- Déclaration conjointe de la Troika et de l'UE sur le Soudan du Sud, le 20/07/2017. Disponible en ligne sur <https://www.eeas.europa.eu/node/30213-fr>, consulté le 24 Octobre 2024.
- HARRIET LOGO Kuyang et MARIANI Bernardo, Fragmentation du rétablissement de la paix au Soudan du Sud : réalité et perception, Université d'Édimbourg, le 07/10/2022. Disponible en ligne sur <https://cnxus.org/fr/resource/fragmentation-of-peacemaking-in-south-sudan-reality-and-perception/>, consulté le 12 Octobre 2024.
- IGAD, Communiqué de presse : L'IGAD réaffirme son engagement à soutenir la mise en œuvre du processus de paix au Sud-Soudan, Djibouti, vendredi 28 novembre 2024. Disponible en ligne sur <https://igad.int>, consulté le 12 avril 2025.
- KHAMIS Cosmas, *Les pourparlers de paix du Sud-Soudan : le rôle de l'IGAD*, le 24 mars 2015. Disponible en ligne sur <https://www.peaceinsight.org/fr>, consulté le 24 novembre 2024.
- RODRIGUEZ GOMEZ Alfredo, *Soudan et Soudan du Sud : contexte historique des conflits actuel*, 11 Décembre 2023. Disponible en ligne sur <https://theconversation.com>, consulté le 28 novembre 2024.
- THE NEW HUMANITARIAN, *L'impact de la crise sud-soudanaise dans la région*, NAIROBI 13 Février 2014. Disponible en ligne sur <https://www.thenewhumanitarian.org>, consulté le 23 octobre 2024.
- THE NEW HUMANITARIAN, *Une alternative aux processus de l'IGAD au Soudan du Sud*, Nairobi, le 23 Juin 2014. Disponible en ligne sur <https://www.thenewhumanitarian.org>, consulté le 28 novembre 2024.